



Déclaration préalable

CE DO IDF 28 septembre 2015

Pour commencer, la délégation CFE-CGC souhaite souligner les conclusions du rapport dit « METTLING » remis tout dernièrement à la nouvelle Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

La CFE-CGC salue ce travail, introductif à de plus grands débats, car elle a conscience que le numérique transforme l'entreprise – et ses acteurs- dans son ensemble. Si la technologie est synonyme, à la fois de progrès et de nouvelles manières de travailler, elle peut également être synonyme de risques et de dangers.

Nous partageons l'état des lieux et les enjeux décrits dans le rapport.

En outre, nous nous permettons de citer la toute dernière phrase des conclusions de ce rapport : « A l'heure où, trop souvent, le dialogue social dans notre pays, a pu apparaître bloqué sur des postures, éloigné des préoccupations des salariés, la transition numérique est une opportunité à saisir pour démontrer à des salariés disponibles mais parfois inquiets notre capacité à conjuguer adaptation, modernisation mais aussi protection » et nous ajouterons protection notamment de leurs conditions de travail.

Pour faire le lien avec les sujets que nous allons traiter en CE de DO IDF et notamment la création du SCO, nous enjoignons la direction à engager non pas une concertation comme exposé dans le dossier, mais de réelles négociations d'accompagnement des salariés pendant la mise en place de ce projet, sur les bases minimales de la note de cadrage proposée par Orange France à ce sujet. Ces négociations doivent s'accompagner d'échanges tout aussi riches dans les CHSCT et les instances locales.

Dans le même ordre, depuis le vote des organisations syndicales en CCUES sur la mise en place du projet DELIVERY, certains acteurs locaux semblent vouloir accélérer le temps des consultations dans les instances locales. Nous rappellerons que la direction s'était engagée à fournir une note de cadrage claire dont nous n'avons eu pour l'instant que les grands principes, et le temps nécessaire de l'échange sur les différents périmètres. Nous demandons à la direction de la DO IDF de nous confirmer sa volonté en la matière.

La CFE CGC demandait lors sa déclaration préalable du 23 octobre 2014 la présentation en information au comité d'entreprise du maillage et de l'activité des assistantes sociales sur le périmètre de la DO Ile de France. Cette demande intervenait en suivi du bilan consolidé de ces mêmes assistantes sociales, qui a été présenté aux organisations syndicales au CNSHSCT d'avril 2014. La CFE CGC a pu prendre acte de l'envoi par la direction de la DO IDF aux organisations syndicales de deux documents :

- L'un concernant la réactualisation de la situation des secteurs médicaux, au 1^{er} février 2015, présentant le nombre de salariés suivis par chaque médecin du travail, avec notamment l'intégration des nouveaux rattachements au périmètre social des AGPRO PME
- L'autre concernant les portefeuilles géographiques des assistants sociaux de la DO IDF au 1^{er} mars 2015

Si nous avons pris acte de l'envoi de ces documents provisoires, ils ne répondaient toutefois qu'à une partie de nos interrogations. La CFE CGC avait lors d'une seconde déclaration préalable en février 2015, maintenu sa demande pour qu'un point d'information puisse être présenté en séance de comité d'entreprise et permette d'éclairer les élus sur les conditions d'activités des intervenants importants du système SSMT (système santé sécurité et médecine du travail qui regroupe l'activité des médecins, assistants sociaux et préventeurs)

Avant une prochaine consultation sur les questions d'agrément de ce même SSMT, nous réitérons notre demande pour avoir une vision exhaustive de la situation en IDF, sur la trame de présentation qui a été retenue en CNSHSCT, avec des informations sur :

- le nombre d'assistantes sociales et leur localisation géographique
- les processus de recherche ou de recrutement engagés
- Le recours précis à la sous-traitance en la matière
- Les périmètres d'activité et le nombre de salariés suivis et soutenus
- Les processus de transmissions et de suivi de dossiers en cas de redécoupage ou de rationalisation de portefeuilles géographiques

Nous rappellerons également qu'un des axes d'amélioration de notre entreprise, maintes fois rappelé par les services d'inspections du travail, se situe dans la pluridisciplinarité et notamment la participation de l'ensemble de ces acteurs aux projets de réorganisation.

Enfin nous avons rappelé à Mme Dulac nouvelle Directrice Orange France et qui vient de recevoir en multilatérale les organisations syndicales, que dans nombre de dossiers qui nous sont présentés dans les instances, la CFE CGC ne remet pas en cause l'argument tant répété de l'expérience client (qui fait l'objet d'un nouveau chantier piloté par Mr Laurent Paillasot), mais déplore, que dans les ambitions des projets, disparaisse peu à peu celle de l'expérience salarié et de la clarté nécessaire sur leur évolution professionnelle ainsi que des éléments de reconnaissance. Nous avons également appelé à une plus grande vigilance quant aux évolutions importantes dans l'activité de relation client (Agences et Centres Clients) et des impacts subis par les salariés au niveau de leur Part Variable Commerciale.

Vos représentants CE DO IDF

Elisabeth RIVIER – 0674243926

Franck LEGRAS – 0673694723

Martine BONNET- 0685762485

Bernard Chatard - 0682856944

Guillaume DIAKITE – 0680138511

Mieux comprendre l'entreprise pour agir ensemble